

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

### **Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture**

#### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1997 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

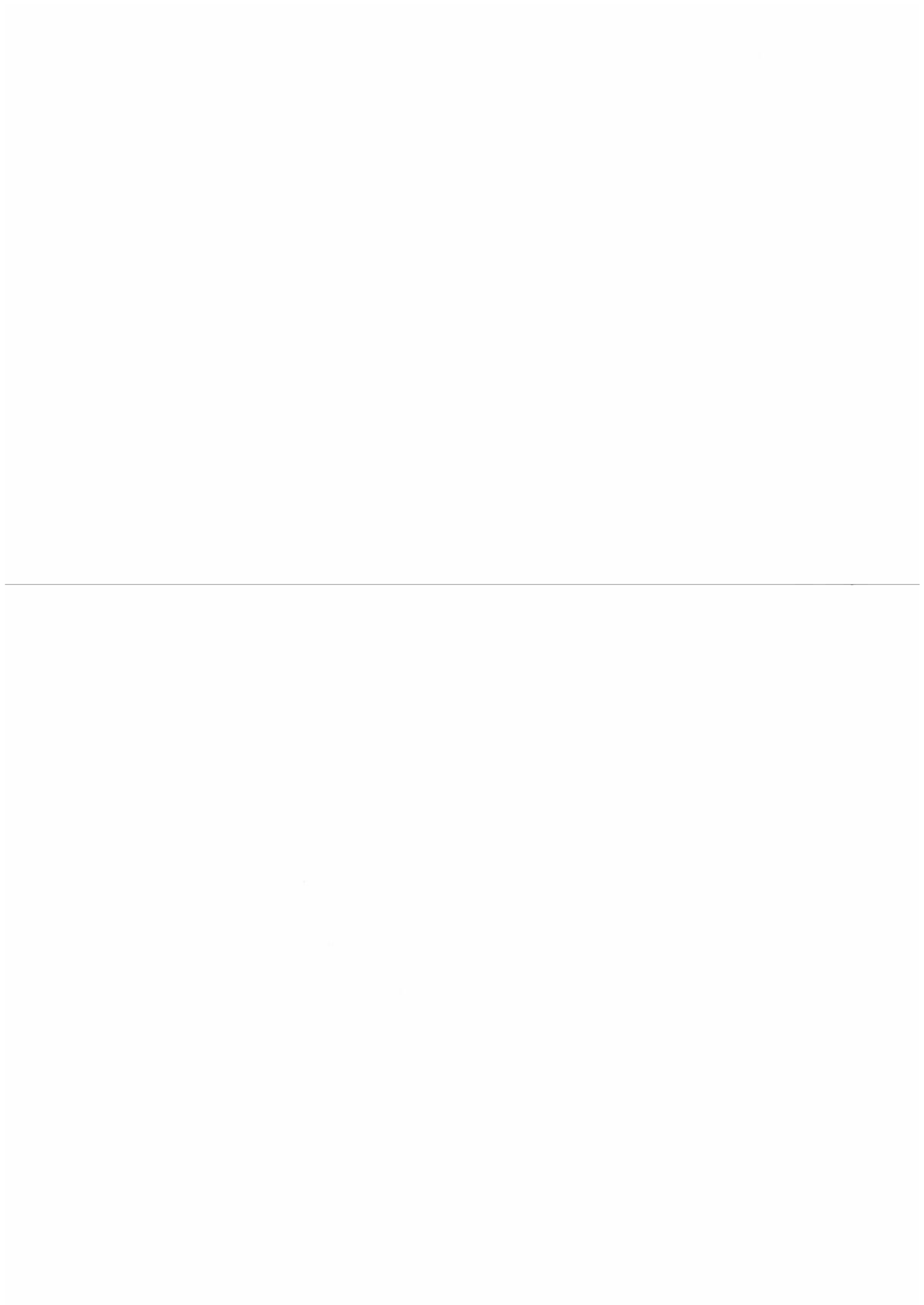
#### **A - Représentants de l'administration**

##### **Titulaires**

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

##### **Suppléants**

- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;
- Monsieur Sébastien Brousse, chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.



## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

*Ingénieurs de recherche hors classe*

- Monsieur Ivan Bernez (FO).

*Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe*

- Monsieur Pierre Grezillier (CFDT).

*Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe*

- Madame Stéphanie Peres (CFDT).

### **Suppléants**

*Ingénieurs de recherche hors classe*

- Madame Véronique DUPOUY (FO).

*Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe*

- Madame Armelle Caron (CFDT).

*Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe*

- Madame Sylvie Deblay (CFDT).

### **Article 2**

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

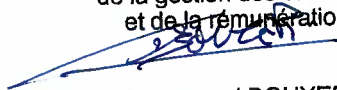
### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **3 0 OCT. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération



Emmanuel BOUYER